

Image not found or type unknown



Louer sans garant lorsqu'on est retraité

Par **roberjan**, le **05/02/2014** à **19:36**

Bonjour,

Un retraité, dont la pension est versée régulièrement, est-il obligé d'avoir un garant pour louer un logement ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **06/02/2014** à **08:07**

Bonjour, il n'y a pas d'obligation de la loi, le bailleur fait ce qu'il veut du moment qu'il n'a pas de garantie loyer. Souvent le bailleur demande une caution, voyez en passant en direct pour louer, cordialement